



COMMUNE  
DE  
MURATO

Délibération  
N°40/2022

Date de la convocation : 14/09/2022  
Date d'affichage : 14/09/2022  
Date de publication :

Nb Conseillers afférents au CM : 15  
Nb Conseillers en exercice : 15  
Nb Conseillers présents : 8  
Nb Conseillers représentés : 1  
Quorum : 8

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURATO

**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un septembre à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**PRESENTS** : M. ANTONI Francis, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANILY Yves, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

**ABSENTS** : M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien

**REPRESENTES** : M. COPPI Jacques représenté par M. ANTONI Francis

**Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).**

**Recherche de financement – Restauration de la chapelle San Roccu**

**Monsieur le Maire expose au Conseil**

La chapelle San Roccu, construite vers 1500, est située sur le chemin de randonnée communal « *Histoire de pierres et d'eau* » emprunté par de nombreux promeneurs. Déjà ruinée sur le plan Terrier (vers 1790), la chapelle a bénéficié d'un premier programme de restauration en 2001, en collaboration avec l'Association pour le Rénovation de l'église Saint-Jean, qui a permis la reconstruction des murs.

Afin de finaliser la reconstruction de cette chapelle et notamment la réfection du toit, il est proposé à l'Assemblée le programme suivant :

**Coût de l'opération**

- Réfection de charpente et couverture en lauze	100 787,80 €
- Menuiseries extérieures	12 840,00 €
- Fourniture et installation d'une cloche	4 905,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>118 532,80 €</b>

Pour assurer le financement de cette opération, il est proposé à l'Assemblée de solliciter une aide auprès de l'Etat au titre du Plan Avenir Montagne (Volet Investissement) :

**Plan de financement**

Financiers	Taux	Montant
Etat	80%	94 826 €
Autofinancement	20%	23 706,80 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>118 532,80 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Où l'exposé de Monsieur le Maire  
Et après en avoir délibéré

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

- APPROUVE** le projet de restauration de la chapelle San Roccu.
- ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé.
- CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Au registre sont les signatures**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20220921-DE\_40-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Publication : 22/09/2022

**POUR COPIE CONFORME  
LE MAIRE**

Claude FLORI

**Le Maire  
M. Claude FLORI**

